

Compte-rendu du conseil municipal de Senillé Saint-Sauveur du 08 juillet 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PEROCHON Gérard, Maire et Président de séance, Mmes : AURIOUX Catherine, BOISGARD Stéphanie, CHARTIER Stéphanie, DOUADY Ghislaine, FONTAINE Isabelle, GANGLOFF Mathilde, GOUY Béatrice, GUYONNET Géraldine, MARECHAUX Sylvie, SUSSET Catherine., MM : BARON Christian, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, RIVEREAU Dimitri, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky, ROUSSELOT David

Excusé ayant donné procuration : MM. LEFORT Alain à GUYONNET Géraldine, ETIENNE Jean-Claude à GAILLARD Alain et Mme VIOLLEAU Sophie à GAILLARD Alain

Absent : M. CHARLET Christophe

Séance ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : M. BARON Christian

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 27 mai 2021.

Délibérations :

1) Avis sur le PLUI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de compétence du PLU à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

Pour : 5

Contre: 15

Abstention : 1

2) Autorisation de signer le renouvellement de contrat d'un emploi administratif (30/35^e)

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec l'agent à compter du 01/09/2021 et pour une durée déterminée d'un an (maximum 3 ans renouvelable)
- indique que la base de rémunération de cet emploi, dont le niveau de recrutement se situe en Catégorie C, sera celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint administratif

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

3) Autorisation de signer le renouvellement de contrat d'un emploi d'ATSEM (27/35e)

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer le renouvellement du contrat à intervenir avec l'agent à compter du 1er septembre 2021 et pour une durée déterminée de 1 an (maximum 3 ans, renouvelable)
- indique que la base de rémunération de cet emploi, dont le niveau de recrutement se situe en Catégorie C, sera celle afférente à l'échelle C1 du grade ATSEM Principal de 2ème classe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

4) Vote des tarifs périscolaires année 2021-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide de fixer les tarifs de base suivants à partir du 1er septembre 2021

ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

CANTINE :

-repas élève : 3,35 €

-repas adulte : 4,71 €

-prix du service sans fourniture de repas: 1,67 €

GARDERIE :
-0.62 € la 1/2 heure

défini comme suit la répartition des quotients familiaux et des tarifs pour les prestations périscolaires :

01/09/21			- de 500	501-700	701-950	951-1150	1151-1350	1351-1650	1651 et +
			5%	10%	15%	25%	20%	23%	2%
			QF1	QF2	QF3	QF4 (Base)	QF5	QF6	QF7
		2021-2022	-30%	-20%	-10%	0%	5%	15%	25%
		Tarif de base	Tarifs QF1	Tarifs QF2	Tarifs QF3	Tarifs QF4	Tarifs QF5	Tarifs QF6	Tarifs QF7
Maternelle et Élémentaire	Accueil matin	0,62 €	0,43 €	0,50 €	0,56 €	0,62 €	0,65 €	0,71 €	0,78 €
	Accueil soir	0,62 €	0,43 €	0,50 €	0,56 €	0,62 €	0,65 €	0,71 €	0,77 €
	Repas enfant	3,35 €	2,34 €	2,68 €	3,01 €	3,35 €	3,51 €	3,84 €	4,18 €
	PAI (service seul)	1,67 €	1,17 €	1,34 €	1,51 €	1,67 €	1,76 €	1,93 €	2,09 €
	Repas adulte	4,71 €							
Tarifs applicables du 1/9/2021 au 31/08/2022			Si pas de QF communiqué, application du tarif QF7				Vote CM du 8/07/2021		

5) Approbation de la convention de transport scolaire année 2021-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- **de choisir** l'entreprise TRANSDEV POITOU CHARENTES pour assurer le transport scolaire pour la rentrée 2021-2022
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention qui prendra effet à compter du 1er septembre 2021.

6) Choix du fournisseur des repas de cantine scolaire année 2021-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et attribue le marché à la Sté SPRC (Société Poitevine de Restauration Collective) de Saint Benoit, 130 avenue des Hauts de la Chaume, concernant la fourniture de repas, conditionnement et livraison en liaison froide pour la restauration scolaire du RPI de Senillé Saint Sauveur et du Centre de Loisirs pour un montant maximum de 50 000 € HT. Le marché est signé pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2021. Il pourra être reconduit chaque année pour la même durée sur une période de 3 ans maximum.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché, notamment l'acte d'engagement.

7) Annule et remplace : Demande de subvention DETR 2021 et DSIL 2021 pour des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de solliciter au titre de la DETR et de la DSIL 2021 des subventions pour cette opération.
- accepte les devis présentés relatifs à l'opération citée ci-dessus,
- adopte le plan de financement.

8) Vote de subvention à titre exceptionnel à l'APE 123 Soleil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- décide d'attribuer à l'association "123 Soleil" une subvention exceptionnelle de 994.80 €.

9) Demande d'emprunt

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à:

- souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 300 000 € au taux de 0,45 %
- signer tous les documents nécessaires à la demande d'emprunt.

10) Ouverture d'une ligne de trésorerie

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à:

- signer tous les documents nécessaires à la demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€.
- autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.